



CS_2025_37

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 03 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre, à neuf heures trente, se sont réunis, Salle Jean Cutullic à PAIMBOEUF, sur convocation adressée le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Édith MARGUIN et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : Pierre LAUDEN, Yoann DORNER, Patrick CORBEL et Yves TAILLANDIER ; **RÉGION DE BLAIN** : Jean-François RICARD et Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Jean-Luc GRÉGOIRE et Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-Luc BESNIER, Christine CHEVALIER (*pouvoir reçu de A. VION*), Yves DAUVE et Paul SEZESTRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Jean-Michel CLAUDE, Jacques PRAUD (*pouvoir reçu de P. BUCHET*), Laurent MERCIER (*pouvoir reçu de C. BLANCHET*) et Luc LEPICIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : Frédéric MILLET et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Marie-Line BOUSSEAU, Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET et Pascal EVAIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Patrick BERNIER, Benoît BOULLET et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : Jacques LEGENDRE et Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY, Denis THIBAUD (*pouvoir reçu de J-G. CORNU*) et Jean-Marc JOUNIER

Secrétaire de séance : Raymond CHARBONNIER

Titulaires : 57

Quorum : 29

Présents : 35

Votants : 39

Pouvoirs : 4

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Philippe CADOREL et Philippe PADIOLEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-François CHARRIER et Armel VION (*pouvoir donné à C. CHEVALIER*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Christine BLANCHET (*pouvoir donné à L. MERCIER*), Patrick BUCHET (*pouvoir donné à J. PRAUD*) et Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : David MOISAN, Didier BROUSSARD et Philippe BIDON ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Mickaël DERANGEON et Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Cédric BIDON, Luc NORMAND, Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Yvon JACOB et Thierry RICCI ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Bernard BELLANGER, Jean-Guy CORNU (*pouvoir donné à D. THIBAUD*), Thierry GRASSINEAU, Youssef KAMLI, Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2025

Suite à l'approbation du budget le 21 mars 2025, une décision modificative n°1 est aujourd'hui proposée au Comité syndical.

Cette décision modificative a pour objectif d'intégrer, en section d'investissement, les crédits nécessaires au paiement de la garantie financière exigée par la SAFER dans le cadre de la vente de de parcelles situées sur le marais de Mazerolles, sur les communes de Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre et Petit-Mars. Compte tenu des enjeux de la ressource en eau sur ce territoire, un dossier de candidature a en effet été déposé par atlantic'eau auprès de la SAFER en septembre dernier.

Pour rappel, atlantic'eau exploite un captage d'eau souterraine en partie sud du marais du Mazerolles (Usine de la Janvrais, production annuelle de 0.8 Mm3 en 2024). Cette ressource est indispensable pour l'alimentation du secteur de Saint-Mars-du-Désert et les communes alentour. Elle est par ailleurs très importante pour la sécurisation de l'eau produite par l'usine de Nort-sur-Erdre (limite de qualité sur le paramètre nitrates nécessitant une dilution avec l'eau potable produite sur Mazerolles).

La section de fonctionnement reste, quant à elle, inchangée.

Une synthèse du projet de décision modificative n°1 est présentée ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION (VUE D'ENSEMBLE)				
Chapitres	BP 2025	Nouvelles propositions	Votes DM1 /2025	Total budget 2025
DEPENSES				
011 Charges à caractère général	41 830 657,00	0,00	41 830 657,00	41 830 657,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 757 800,00	0,00	2 757 800,00	2 757 800,00
65 Autres charges de gestion courante	378 849,00	0,00	378 849,00	378 849,00
66 Charges financières	1 369 576,00	0,00	1 369 576,00	1 369 576,00
67 Charges exceptionnelles	1 033 273,00	0,00	1 033 273,00	1 033 273,00
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 700 000,00	0,00	11 700 000,00	11 700 000,00
023 Virement à la section d'exploitation	12 586 293,00	0,00	12 586 293,00	12 586 293,00
TOTAL DES DEPENSES	71 656 448,00	0,00	71 656 448,00	71 656 448,00
RECETTES				
013 Atténuation de charges	43 248,00	0,00	43 248,00	43 248,00
70 Ventes eau, prestations services	65 895 009,00	0,00	65 895 009,00	65 895 009,00
74 Subventions d'exploitation	181 694,00	0,00	181 694,00	181 694,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
77 Produits exceptionnels	587 197,00	0,00	587 197,00	587 197,00
78 Reprises sur provisions et dépréciations	18 600,00	0,00	18 600,00	18 600,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 875 700,00	0,00	4 875 700,00	4 875 700,00
TOTAL DES RECETTES	71 656 448,00	0,00	71 656 448,00	71 656 448,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (VUE D'ENSEMBLE)

Chapitres	BP 2025	Nouvelles propositions	Votes DM1 /2025	Total budget 2025
DEPENSES				
13 Subventions d'investissement	15 558,00	0,00	15 558,00	15 558,00
16 Emprunts et dettes assimilées	3 459 306,00	0,00	3 459 306,00	3 459 306,00
20 Immobilisations incorporelles	661 929,00	0,00	661 929,00	661 929,00
21 Immobilisations corporelles	82 254,00	335 185,10	417 439,10	417 439,10
23 Immobilisations en cours	33 301 900,00	0,00	33 301 900,00	33 301 900,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 875 700,00	0,00	4 875 700,00	4 875 700,00
041 Opérations patrimoniales	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00	4 600 000,00
001 Déficit n-1 reporté	4 791 144,68	0,00	4 791 144,68	4 791 144,68
TOTAL DES DEPENSES	51 787 791,68	335 185,10	52 122 976,78	52 122 976,78
RECETTES				
10 Dotations, fonds divers et réserves	17 930 258,53	0,00	17 930 258,53	17 930 258,53
13 Subventions d'investissement	3 214 440,00	0,00	3 214 440,00	3 214 440,00
16 Emprunts et dettes assimilées	17 400 000,00	0,00	17 400 000,00	17 400 000,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	185 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00
021 Virement de la section d'exploitation	12 586 293,00	0,00	12 586 293,00	12 586 293,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 700 000,00	0,00	11 700 000,00	11 700 000,00
041 Opérations patrimoniales	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00	4 600 000,00
001 Excédent n-1 reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES	67 615 991,53	0,00	67 615 991,53	67 615 991,53

Le Comité syndical.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de décision modificative n°1-2025,

Considérant qu'il convient d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de la garantie financière sollicitée par la SAFER dans le cadre de la vente de parcelles dans le marais de Mazerolles,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER la décision modificative n°1-2025 conformément aux tableaux ci-dessus,

- D'APPROUVER, si le dossier de candidature d'atlantic'eau est retenu par la SAFER dans le cadre du projet de vente susvisé, le versement de la garantie financière de 335 185,10 € à la SAFER,

- D'AUTORISER le Président et le Vice-Président délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Frédéric MILLET

CS_2025_37

Le Président,

➤ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 06/10/2025

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 06/10/2025

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.